

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

Présents : MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, Y Lionard, C Vachez, L Thomas, R Duchez, C Esparvier.
Absent excusé pouvoir donné à Monsieur Geay : D Burrelier. Absent excusé : Y Charliot

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

APPROBATION PROJET D'AMÉNAGEMENT ESPACE LOISIRS

Mr le Maire donne rapport de l'entretien avec Mme NOULLET des services de l'eau sur les différents travaux à réaliser. L'aménagement du pourtour, l'évacuation du tas de terre au centre, la création d'une pente côté droit pour la réalisation d'un parking, ne pas toucher au fond et au fossé.

Après délibération, le conseil municipal souhaite présenter le projet d'aménagement par courrier aux services des eaux en se positionnant favorablement à la conservation de l'étangs.

Un devis d'un montant de 7 568€ de l'entreprise Duchez est validé pour la partie parking.

APPROBATION REPORT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT A CCFE

Après délibération le conseil municipal est favorable au report de la compétence assainissement à la CCFE.

TOUR DE GARDE ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Mr le Maire organise un tour de garde aux élus pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019.

POINT SUR LES TRAVAUX EXTENSION RÉSEAU « LA ROCHE » ET FINANCEMENT DE CEUX-CID »

Mr le Maire présente l'avancement des travaux, bonne condition climatique, le réseau avance dans les temps, semaine 20 : traversée de la départementale.

Un devis de LMTP est réalisé pour la fabrication d'un portail barreaudé 2 battants pour un montant de 1 350€.

Le conseil municipal souhaite un autre devis avec barillet.

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux en cours d'Extension du Réseau La Roche, nous avons besoin d'une ligne de Trésorerie en attendant de percevoir le versement en fin d'année 2018 des subventions accordées soit 188 200€ et le versement de la TVA en juillet 2020 d'un montant de 50 437 €.

Après délibération, le Conseil Municipal valide une Ligne de Trésorerie de 250 000€ auprès du Crédit Mutuel, au taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point.

Le montant des frais de dossier est arrêté pour la somme de 125€.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le rapport en date du 20 février 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est fixant le montant des charges transférées. Ces montants viendront minorer les attributions de compensation des communes concernées.

- EST FAVORABLE à la mise en place de l'Ad'AP par suite du courrier du préfet du 31 mars 2019 qui consiste aux établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité d'effectuer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cette démarche engagerait la commune à effectuer les travaux nécessaires afin d'obtenir une attestation d'accessibilité conforme aux règlements.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Mme SOLEYMIEUX de Alpes contrôle pour établir un rapport pour donner suite à l'état des lieux des bâtiments publics. Quelques travaux sont à réaliser : des panneaux à poser, places de parking

-ACCEPTE d'inscrire une tripléte au concours de pétanque des élus de la Loire prévu à Sail-sous- Couzan le samedi 7 septembre 2019.

-RETIENT la date du samedi 21 septembre pour l'organisation à MIZERIEUX du concours de boules Intercommunal avec Cleppé, Nervieux, Ponsins, St-Foy.

-EST INFORME du passage sur la commune de la marche du tennis club de Cleppé le 2 juin 2019

-PREND CONNAISSANCE de l'entretien avec l'assurance et le cabinet SARKET concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le terrain de Mr Pépin. NE SOUHAITE PAS DONNER, après lecture du projet présenté par le SIEL, son accord de principe pour l'intégration de la commune dans le périmètre géographique de DSP (projet pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables